MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

Lors de la séance extraordinaire tenue le 19 octobre 2023, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT N^{O} RÈGLEMENT 489-2023 CONCERNANT LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Toute personne intéressée peut obtenir une copie en écrivant à l'adresse courriel suivante : secretariat@st-felix-de-valois.com, pendant les heures d'ouverture du bureau.

DONNÉ À SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS, ce vingt- troisième jour du mois d'octobre deux mille vingt-trois.

Jeannoé Lamontagne
Directeur général/greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Félix-de-Valois, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis public en affichant une copie à la mairie de cette municipalité et en ligne sur le site Internet de la Municipalité : www.st-felix-de-valois.com, entre 10 h et 12 h, le vingt-troisième jour du mois d'octobre deux mille vingt-trois.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce vingt-troisième jour du mois d'octobre deux mille vingt-trois.

Jeannoé Lamontagne
Directeur général/greffier-trésorier